Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 8 décembre 2021

Le projet de procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical
Réunion du 8 décembre 2021
Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 08 décembre 2021 à 14h dans les locaux du Conseil départemental du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2021**
2. **Adhésion à l'Etablissement public Loire**
3. **Décision modificative n°4 pour l'exercice 2021**
4. **Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 1er décembre 2021**
5. **Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne**
6. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest**
7. **Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
8. **Exploitation des potentialités des zones d'expansion de crues**
9. **Renforcement des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des programmes d'études préalables (PEP)**
10. **Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement**
11. **Autorisation de signature du marché "télécommunications"**
12. **Affectation de crédits de reports**
13. **Approbation des budgets principal et annexes 2022**
14. **Programmes d'actions 2022 des SAGE et CT portés par l'Etablissement**
15. **Gestion du patrimoine foncier**
16. **Gestion du personnel**
17. **Contribution de l'Etablissement à la Conférence sur l'avenir de l'Europe**
18. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

REGIONS

Mme Marie-Hélène MICHON — Nouvelle-Aquitaine

DEPARTEMENTS

M. Ugo BESSIÈRE représenté par M. Laurent DUBOST	Loire-Atlantique
M. Didier BRUGÈRE	Cher
M. Christian CHITO	Allier
M. Michel CONTOUR	Loir-et-Cher
Mme Valérie GERVÈS	Indre-et-Loire
M. Pascal HUGUET	Loir-et-Cher
M. Guy JOLIVET	Haute-Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
Mme Marie-France MAUNY	Saône-et-Loire
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Michel ARCHAMBAULT	Vierzon Sologne Berry
M. Jean-Paul BRINGER	CA Puy-en-Velay
M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRÉCHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Julien LUYA	Saint Etienne Métropole
M. Eric MOUSSERION	Saumur Val de Loire
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers
Mme Axelle TREHIN représentée par M. Christian ROCHE	Touraine Est-Vallées
M. Charles VALETTE	EPAGE Loire Lignon

Délégations de vote

M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher) à M. Didier BRUGERE

M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté) à M. Eric MOUSSERION

M. Yves BERLAND (Loire Layon Aubance) à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Didier BERNE (Forez-Est) à M. Julien LUYA

M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à Mme Marie-France MAUNY

M. Jean-Louis BRUN (Conseil départemental de la Lozère) à M. Charles VALETTE

M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Jean-Pierre GUERIN

M. Sylvain DARDOULLIER (Conseil départemental de la Loire) à Mme Valérie GERVES

Mme Stéphanie FAYARD (Loire Forez Agglomération) à M. Daniel FRÉCHET

Mme Brigitte GUGLIELMI (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON

M. Philippe HENRY (Conseil régional des Pays-de-la-Loire) à Philippe CLEMOT

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à Mme Nathalie ROUSSET

M Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Gérard MALBO

M. Jean LAURENT (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO

M. Pierre RIOL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Daniel FRÉCHET

M. Pierre-Alain ROIRON (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à Mme Marie-Hélène MICHON

Excusés

Mme Nathalie ABELARD

M. Rémi ANDRE

M. Patrick BAGOT

Mme Laurence BARAO

M. Philippe BARRY

M. Yannick BENOIST

M. Jean-Luc BERGEON

M. Yves BERLAND

M. Didier BERNE

M. Ugo BESSIERE

M. Bernard BONHOMME

M. Hicham BOUJLILAT

M. Jean-François BRIDET

M. Jean-Louis BRUN

M. François CARMIER

M. Claude CHANAL

Mme Carole CHENUET

M. Sylvain DARDOULLIER

M. Thierry DEGUINGAND

Mme Cécile DUCHAMP

M. Pascal DUFORESTEL

M. Jean-Jacques FALLOURD

Mme Stéphanie FAYARD

M. Bruno FENET

M. Thierry GAILLARD

Mme Sandrine GENEST

Mme Brigitte GUGLIELMI

M. Jean-Sébastien GUITTON

M. François GUYOT

M. Philippe HENRY

M. Alain HERTELOUP

Mme Marie-Jo HAMARD

M. Philippe JANICOT

M. Samy KEFI JEROME

M. Bertrand LABAR

M. Jérémie LACROIX

M. Joël LAMOUCHE

M. Jean LAURENT

M. Bruno LIANCE

Mme Aurélie MAILLOLS

M. Jean-Claude MAIRAL

M. Patrick MALET

Mme Catherine MENGUY

Mme Stéphanie MODDE

M. Nicolas ORGELET

M. Rémy ORHON

M. Gilles PETEL

Mme Nicole PEYCELON

M. Éric PROVOST

M. Jean-Luc RIGLET

M. Pierre RIOL

M. Pierre-Alain ROIRON

M. Romain ROY

M. Jean-Luc SECHET

M. Denis THURIOT

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau

M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire

M. Pierre-Loup DEVOS, Payeur régional Centre-Val de Loire et Loiret

M. Matthieu SCHLESINGER représenté par M. Michel LECLERCQ (SAGE Val Dhuy Loiret)

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

21-101-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2021
21-102-CS	Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes du Val d'Amboise
21-103-CS	Décision modificative n°4 du budget principal 2021
21-104-CS	Décision modificative n°4 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2021
21-105-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « Exploitation des ouvrages »
21-106-CS	Décision modificative n°4 du budget annexe « Infrastructure de protection contre les inondations » 2021
21-107-CS	Convention de partenariat technique avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne
21-108-CS	Autorisation d'occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement sur le site de Villerest par Roannais Agglomération
21-109-CS	Configuration de la mise en place d'un réseau de bassin sur les ZEC
21-110-CS	Programme d'études préalables (PEP) au PAPI du bassin du Loir
21-111-CS	Programme d'études préalables (PEP) au PAPI Montluçon Cher amont

21-112-CS	Programme d'études préalables (PEP) au PAPI Cher médian et aval
21-113-CS	Programme d'études préalables (PEP) au PAPI de Vichy
21-114-CS	Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du droit de la commande publique
21-115-CS	Autorisation de signature du marché « télécommunications »
21-116-CS	Affectation de crédits de reports
21-117-CS	Budget primitif du budget principal 2022
21-118-CS	Reprise de provision semi-budgétaire au budget principal
21-119-CS	Budget primitif du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2022
21-120-CS	Budget primitif du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2022
21-121-CS	Contribution des membres 2022 – Budgets principal et annexe
21-122-CS	Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2022
21-123-CS	Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2022
21-124-CS	Programme d'actions SAGE Loire amont 2022
21-125-CS	Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2022
21-126-CS	Programme d'actions SAGE Haut-Allier 2022
21-127-CS	Programme d'actions Contrat territorial Haut-Allier 2022
21-128-CS	Programme d'actions SAGE Allier aval 2022
21-129-CS	Modification de l'autorisation d'engagement liée à l'étude HMUC sur les territoires des SAGE du Haut Allier et de l'Allier Aval
21-130-CS	Modification de l'autorisation d'engagement liée à l'inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier aval
21-131-CS	Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2022
21-132-CS	Programme d'actions SAGE Sioule 2022
21-133-CS	Programme d'actions SAGE Cher amont 2022
21-134-CS	Programme d'actions Contrat territorial Cher Montluçonnais 2022
21-135-CS	Programme d'actions SAGE Cher aval 2022
21-136-CS	Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2022
21-137-CS	Programme d'actions Contrat territorial Concert'Eau 2022

21-138-CS	Programme d'actions SAGE Loiret 2022
21-139-CS	Programme d'action SAGE Loir 2022
21-140-CS	Programme d'actions Contrat territorial Eau Loir Aval 2022
21-141-CS	Programme d'actions Contrat territorial Loire Plaine Alluviale de la Loire 2022
21-142-CS	Site du Veurdre – Renouvellement de conventions de subvention avec les communes de Chantenay Saint Imbert et de Tresnay
21-143-CS	Prolongation de mission au titre du besoin des services
21-144-CS	Prolongation de mission au titre du besoin des services
21-145-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission Etude « HMUC Bassin du Cher »
21-146-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission Contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergno-bourguignon
21-147-CS	Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction générale des services
21-148-CS	Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
21-149-CS	Adhésion à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret
21-150-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à toutes les personnes qui sont en visio. En effet, la conjoncture actuelle fait qu'on a repris les bonnes habitudes de la visio. On comprend que cela puisse être intéressant mais rien ne vaut quand même une bonne présentielle. On l'a vu lors des échanges qu'on a eus tout à l'heure au moment des plateaux repas, cela permet d'échanger sur d'autres dossiers que les nôtres et de mieux se connaître. Mais malheureusement, on est encore dans une phase critique et il faut serrer les coudes.

Merci en tout cas à tous ceux qui sont ici en présentiel et bien sûr à tous ceux qui sont en visio. N'hésitez pas à nous interpeller, en levant la main ou même en intervenant. S'il y a des questions, n'hésitez pas. Je vous consulterai régulièrement mais si vous avez quelque chose à dire, intervenez.

Je voulais bien sûr remercier Gérard MALBO pour nous avoir permis de tenir ce Comité Syndical à l'Hôtel du Département du Loiret. Moi-même en tant que Vice-Président du Département de la Loire, je disais que vous avez une très jolie salle. Et je viens de m'apercevoir qu'il y a le même nombre de Conseillers départementaux que dans notre Département et nous avons une salle qui doit faire trois fois la surface. J'aime beaucoup votre organisation que je trouve très conviviale et très sympathique. Je vais donc prendre des photos en partant, si vous m'y autorisez, et je vais présenter cela à mon Président. Le mètre carré n'est pas très cher dans la Loire mais, quand même, je pense qu'on peut faire quelque chose de bien mieux.

Si vous le permettez, je vais profiter d'être au siège du Département du Loiret pour dire deux ou trois mots, à titre liminaire, sans refaire toute l'histoire (Cf. Eléments de discours produits en annexe au présent proçès-verbal).

Je pense qu'il était important de faire ce petit rappel et témoigner de notre reconnaissance au Département du Loiret pour tout ce qu'il a fait jusqu'à présent.

Nous allons commencer l'ordre du jour, qui est assez dense, avec bien sûr le vote du budget en plat de résistance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2021

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2021.

Est-ce qu'il appelle des questions, des commentaires, que ce soit en présentiel ou en visio ?

Non ? S'il n'y en a pas, je vais passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.

On a une question diverse que je vais me permettre de passer tout de suite parce qu'elle se rapporte aux représentations. Il s'agit de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a délibéré et qui nous propose deux titulaires : Monsieur Pascal DUFORESTEL et Mme Marie-Hélène MICHON. On va leur souhaiter la bienvenue, en espérant les rencontrer rapidement parce que les Régions, vous le savez, ont une place très importante au sein de notre Etablissement.

2. Adhésion à l'Etablissement Public Loire

Comme vous le savez, nous avons régulièrement de nouvelles collectivités qui adhèrent à l'Etablissement public Loire. Là, c'est la Communauté de communes du Val d'Amboise (Indre-et-

Loire) qui a demandé à intégrer l'Etablissement. On sent d'ailleurs une vraie dynamique sur ce Département et j'en profite pour remercier Philippe CLEMOT et Xavier DUPONT qui sont un peu notre cheville ouvrière. L'ensemble du Département, avec les Communautés de communes, sont très présents et, en plus, un Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui est très influent au sein de cette Région et de l'Etablissement. C'est une bonne nouvelle aussi par rapport à l'adhésion de la Communauté de communes de Val d'Amboise.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions, sur cette adhésion ?
Est-ce qu'il y des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Décision modificative n° 4 - 2021

Avant de passer au budget, nous avons une décision modificative n° 4 pour l'exercice 2021.

Vous le savez, on a à peu près tous cela dans nos collectivités. On ajuste les crédits avant le compte administratif. Encore une fois, et vous le savez, à chaque décision modificative, ce qui est important c'est que cela n'entraîne ni appel à contribution ni à redevance complémentaire. Ça c'est quand même le point important.

Concernant le budget annexe :

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Naussac
Il s'agit d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux à hauteur de 170 k€ et d'inscrire les crédits nécessaires au titre de l'exploitation du barrage ainsi que du partenariat technique avec le Conseil Départemental. Ceci suite au report en 2022 de la reprise béton de la tour de prise et de l'audit sécurité, la suspension du projet de microcentrale et l'ajustement à la baisse des crédits pour la maintenance des groupes.

Villerest
Il s'agit là encore d'abonder la provision pour grosses réparations et gros travaux à hauteur de 62 k€ suite à l'attribution à la baisse du marché pour les travaux d'étanchéité de la vanne VS6 et au retrait des crédits pour un système d'alerte téléphonique.

Encore une fois, vous savez que ces comptes de provisions pour grosses réparations sont très importants mais ils ne sont pas suffisamment abondés. Donc chaque fois qu'on peut les abonder, bien sûr, on met de l'argent de côté et si un jour on avait un souci on serait contents d'avoir quelques réserves.

Aménagement et gestion des eaux

Infrastructures de protection contre les inondations
Comme vous le savez, c'est un budget annexe qui est relativement récent. Il s'agit de retrait de crédits à rattacher au report en 2022 de la réalisation du programme global de fiabilisation et de la mise en œuvre du plan de gestion de la végétation sur les digues de Vierzon, à la non-utilisation du crédit pour d'éventuels travaux d'entretien sur les digues de la Loire aval et à l'attribution à la baisse du marché relatif à la visite technique approfondie pour les digues de Gièvres à Noyers.

Concernant le budget principal :

Aménagement et gestion des eaux
Il s'agit de retrait de crédits, tout d'abord ceux relatifs à l'étude sur les plans d'eau dans le cadre du SAGE Sioule. Ils ne peuvent être utilisés en l'état, au regard à la fois des éléments de bibliographie recueillis et des contacts pris à l'automne pour la rédaction du CCTP, indiquant que le budget

semble sous-estimé. De plus, dans le cadre du contrat territorial, le SMAD des Combrailles pourrait proposer de traiter cette thématique en 2022 ou 2023, en instrumentant certains sous-bassins afin notamment d'évaluer l'impact des plans d'eau sur la thermie et l'hydrologie des cours d'eau.
Ensuite, l'utilisation de ceux relatifs à la phase 2 de l'étude de la nappe du Devès mutualisée en inter-SAGE Loire amont - Haut-Allier reste suspendue aux dernières décisions des partenaires financiers, attendues fin décembre. La notification du marché avant la fin d'année étant en conséquence incertaine, il est proposé de désengager les crédits 2021 correspondants et de les réinscrire au BP 2022 afin d'engager cette prestation dès janvier prochain.

Nous avons donc quatre délibérations :
- Approbation de la DM 4 sur le budget principal
- Approbation de la DM 4 sur le budget annexe « exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire sur ce budget annexe
- Approbation de la DM 4 sur le budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations

Encore une fois, pas de demande à contribution.

Ce ne sont pas les dossiers les plus glamour, c'est très technique mais c'est indispensable à faire.

Est-ce qu'il y a malgré tout des questions ou des demandes d'informations complémentaires ?

Madame ROUSSET, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

La Haute Loire a voté favorablement à la demande d'accompagnement financier pour l'étude de la nappe du Devès *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. C'est une bonne nouvelle.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

4. Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 1er décembre 2021

Il n'y aura pas de délibération, c'est un point sur la Commission des usagers du soutien des étiages qui a eu lieu le 1er décembre 2021, donc la semaine dernière, ici-même à Orléans.

Je rappelle notre souci principal : la qualité de service, la maîtrise des coûts. Et, bien sûr, tous les objectifs prévus ont été tenus.

C'est Benoît ROSSIGNOL qui nous fait ce petit compte-rendu.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Oui, en quelques mots. Merci Monsieur le Président.

Cette réunion s'est tenue la semaine dernière, le 1er décembre, présidée par vous-même. Il peut être noté que cette réunion s'est tenue avec une composition renouvelée de la commission, logiquement, suite au renouvellement de la composition du Comité de bassin Loire-Bretagne en 2021. En effet, les représentants des irrigants et des industriels sont désignés au sein des membres représentant ces catégories au Comité de bassin Loire-Bretagne.

L'Etablissement a présenté à la commission les comptes relatifs au soutien d'étiage et a sollicité son avis en vue de la préparation du budget annexe dédié, cela comme chaque année depuis 2006, année de l'arrêté préfectoral qui a déclaré d'intérêt général l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages pour le soutien d'étiage et qui a autorisé la mise en place de la redevance.

Le bilan de l'année 2021 a permis de faire le point sur les aspects hydrologiques et la gestion du soutien d'étiage ainsi que sur les études et travaux réalisés cette année, et les perspectives de travaux et les prévisions de budget pour 2022 ont été présentées également.

Le compte-rendu complet de cette réunion est produit dans le dossier de séance.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En effet, j'ai assisté, pour ma part en visio, à cette commission très intéressante et avec beaucoup de personnes dont des nouveaux représentants. C'était très intéressant.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement une précision par rapport aux délégués qui ont consulté le dossier de séance sur ce point particulier. Vous aurez noté que dans le support de présentation, pour tout ce qui concerne les éléments de chiffrage pour l'année 2022, bien entendu, les indications de montants sont grisées pour des raisons de confidentialité. La commission, elle, a eu à connaître des chiffrages faits par rapport à l'organisation des travaux pour 2022.

[Problèmes de connexion pour les participants en visio]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je vois qu'on a un petit peu de monde de connecté à nouveau. Comme on n'est pas sûr que ça tienne, si vous avez des questions par rapport à l'ordre du jour que vous avez eu, si vous pouvez nous les faire parvenir par mail, en espérant bien sûr que ça refonctionne. Mais on a des difficultés aujourd'hui. S'il avait des questions ou des votes contre sur les dossiers que vous avez, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

Nathalie ROUSSET me dit : « non, elle vote tout ; le programme n'arrête pas de se relancer et tourne dans le vide ».

On va reprendre, on va essayer de contacter tout le monde, voir surtout s'il y a des votes contre, et puis on va quand même continuer. Ça arrive, encore une fois peut-être y a-t-il trop de monde connecté.

Mesdames, Messieurs, qui êtes en visio, le temps que je vous ai, le temps que ça fonctionne, si vous avez des questions, des votes contre par rapport aux différents points à l'ordre du jour que vous avez eu, n'hésitez pas à nous le faire savoir, parce que là vous êtes connectés mais ça ne dure pas très longtemps. Comme il y a une autre séance plénière ici, peut-être y a-t-il trop de connexions. N'hésitez pas, si vous avez des votes contre, des questions, à nous les faire passer par mail pour qu'on puisse bien sûr en tenir compte.

5. Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Comme vous le savez, l'Etablissement d'un côté est propriétaire des barrages de Naussac et de Villerest, dont il assure la gestion, et de son côté le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est responsable de la gestion du barrage de Saint-Pardoux et du plan d'eau de la Pouge. Il assume l'ensemble de l'exploitation de ces retenues dans le cadre d'une démarche multi usage qui concerne le tourisme, l'environnement…

L'Etablissement et le Département de la Haute-Vienne sont gestionnaires d'ouvrages et ils partagent les mêmes obligations d'assurer la maintenance et l'exploitation des installations, la gestion hydraulique des retenues et la gestion du domaine attaché aux ouvrages.

En 2010, une convention de partenariat technique a été conclue avec le Conseil Départemental portant, dans une logique de mutualisation, sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation des ouvrages. Elle a été renouvelée depuis.

L'animation du partenariat est assurée par le Conseil Départemental. En contrepartie, l'Etablissement verse une participation annuelle.

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2021, la participation correspondante étant fixée à 15.000 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci Benoît.

Je ne pense pas que cela amène des questions. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

6. Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest

Benoît, on continue avec l'occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Depuis 2006, Roannais Agglomération est propriétaire et gestionnaire du train touristique des Belvédères dont le parcours se situe dans la commune de Commelle-Vernay, le long de la retenue du barrage de Villerest.

En mai dernier, Roannais Agglomération a sollicité l'Etablissement pour procéder à la régularisation foncière de l'emprise de la voie ferrée sur deux parcelles, d'une surface totale d'un peu moins de 5.000 m^2, situées sur la commune de Commelle-Vernay.

Il est à noter que ces parcelles sont dans le périmètre du site Natura 2000 « Gorges de la Loire aval », qui fait l'objet d'une Charte à laquelle l'Etablissement adhère et donc l'animation est assurée par Roannais Agglomération. Il est à noter également qu'une partie de ces parcelles est inondable pour un remplissage maximal de la retenue du barrage.

Il est proposé d'autoriser l'occupation temporaire de ces parcelles par une convention d'une durée de trois ans avec tacite reconduction, sous réserve du respect du règlement d'eau du barrage et des engagements de la charte Natura 2000.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Une convention traditionnelle d'occupation. En tant que maire de Commelle-Vernay et Vice-président de Roannais Agglomération, je ne participerai pas au vote, bien sûr.

Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

7. Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Le projet suivant, c'était sur le PAIC. Comme c'était un point d'information, on va le laisser de côté au cas où nos collègues nous rejoindraient parce que l'un des deux points les plus importants avec le budget.
On va réessayer tout à l'heure, si nos collègues pouvaient revenir, parce que c'est un point très important.

8. Exploitation des potentialités des zones d'expansion de crues

Vous savez que c'est un dossier qui m'est cher. Encore une fois, l'endiguement, c'est bien, mais les zones d'expansion de crues sont vraiment très importantes. Et on l'a vu au Comité de bassin, aussi. Il leur porte un grand intérêt.

Renaud COLIN nous fait un point là-dessus.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

Fin 2016, l'Etablissement avait pris l'initiative d'une analyse exploratoire, sur l'ensemble du bassin fluvial, des potentialités en termes de zones d'expansion de crues (ZEC). L'objectif principal de ce travail était d'appréhender, pour la première fois à cette échelle du bassin versant, le potentiel de stockage des crues pour réduire le risque inondation, en y intégrant un couplage, comme vous l'indiquiez, entre les infrastructures dites « dures », telles que le barrage de Villerest et les digues. Après une prise en compte des études existantes qui ont été réalisées par le passé, à la fois globales et locales, un recensement et une identification des ZEC potentielles a été réalisée à l'occasion d'un maillage sur l'ensemble du périmètre du bassin, avec des mailles de 75 mètres par 75 mètres. Une analyse a été faite sur ces mailles. Une note a été donnée à chacune pour la caractériser et voir les ZEC potentielles pouvant être analysées sur chacune de ces mailles.

En les agglomérant de manière identique et en regardant les zones les plus favorables, on constate un peu plus de 6.000 ZAC potentielles à l'échelle du bassin (6.300) et les 175 plus grandes représentent 60% des surfaces d'écrêtement probables.

Après cette analyse à l'échelle du bassin, une appréciation plus locale du potentiel de la faisabilité de mise en œuvre des ZEC a été testée sur 34 territoires, dans le cadre de zooms, et également à l'occasion de 3 déclinaisons opérationnelles.

Pour ce qui concerne les zooms, le choix des sites a été guidé à la fois par une couverture à l'échelle du bassin et par la diversité de cas. Sur les 34 sites, des calculs ont donc été effectués afin d'évaluer en l'état actuel le coût des dommages liés à une inondation au droit de la ZEC et en aval pour l'aléa de référence retenu. Des calculs ont également été effectués sur les dommages dus à l'inondation sur chacune de ces ZEC.

Ensuite, pour aller plus loin, des déclinaisons opérationnelles ont été réalisées en 2019, au nombre de 3, en lien avec les deux SAGE sur le bassin du Loir et sur celui de Yèvre-Auron (secteur entre Bourges et Vierzon), et également sur le périmètre du contrat territorial Val d'Allier alluvial. Sur ces territoires, 15 ZEC ont principalement été analysées dans une première phase, puis on en a retenu 8

(3 sur le Val d'Allier, 3 sur le bassin du Loir et 2 sur Yèvre-Auron) afin d'évaluer la ou les fonctionnalités de chacune à l'aide de modélisations hydrauliques.

Et enfin, pour aller plus loin sur ces territoires-là, 4 sites au final ont été retenus : deux sur le bassin du Loir (La Flèche et Vendôme), un sur celui de Yèvre-Auron en amont de Vierzon et un dernier dans le Val d'Allier en amont de Vichy. Ils ont fait l'objet de différents scénarios d'aménagement déterminés en lien avec les acteurs locaux. Chacun de ces scénarios a bénéficié d'analyses poussées d'un point de vue hydraulique, notamment avec des scénarios de surstockage, comme écologique, avec des scénarios de renaturation ou de rugosité. Chacun a été testé dans le modèle mis en place. Les modélisations montrent que la capacité d'écrêtement s'appuyant sur ces scénarios demeure trop faible compte tenu des volumes en période de crue. Les ZEC potentielles ne sont donc pas en mesure de donner des résultats positifs aux analyses multicritères et coûts-bénéfices. Le surstockage, notamment, nécessiterait un dimensionnement important et conséquent d'ouvrages de type casiers hydrauliques ou de digues, par exemple.

L'un des enseignements dérivés de l'étude de ces 4 ZEC est donc que l'hypothèse d'une priorisation des interventions conduisant à privilégier un travail orienté principalement sur des ZEC de grande taille – donc c'est ce que je disais pour les 175 ZEC les plus grandes à l'échelle du bassin – mérite a priori d'être davantage circonstanciée. En effet, sur des cours d'eau importants, comme l'Allier ou le Loir, les volumes à stocker, même pour des crues fréquentes, sont tellement conséquents qu'il devient difficile d'envisager la possibilité de le faire par ce seul moyen.

C'est dans ce contexte que nous allons poursuivre l'action sur le Cher en 2022, en lien avec les SAGE Cher amont et Cher aval, en travaillant notamment sur des ZEC de taille plus petite et avec une recherche d'éventuels effets cumulatifs et un recours accru à la palette notamment des solutions fondées sur la nature.

En termes de perspectives pour 2022, il est confirmé dans les différents documents cadres à l'échelle du bassin que la solution ZEC demeure parmi les objectifs prioritaires.

Par ailleurs, comme vous l'indiquiez, le Comité de Bassin, dans l'avis favorable qu'il a rendu sur le PAIC, a exprimé le souhait que l'Etablissement travaille davantage sur les stratégies élaborées sur les affluents concernés par les zones d'expansion des crues.

C'est donc dans ce contexte que nous poursuivons dans la proposition émise dès 2019, à l'Agence de l'Eau notamment, sur la mise en place d'un réseau de bassin – animé par l'Etablissement – sur cette thématique des ZEC.

Ainsi, les modalités opérationnelles de mise en place et de fonctionnement d'un tel réseau pourraient être précisées en s'appuyant sur une prestation réalisée à l'initiative de l'Etablissement, pour un coût estimé à un montant ne dépassant pas 25.000 €, ceci sous réserve de l'obtention d'un soutien de bassin de la part du FEDER, de l'Etat et/ou de l'Agence de l'Eau.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Les ZEC, encore une fois, il faut absolument travailler dessus. Et on peut être aidé. En effet, par rapport au SDAGE et à toutes les ZEC, ça pourrait être un atout vraiment très très important.

Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ?

Oui, Monsieur BRÛLÉ.

INTERVENTION DE M. BRÛLÉ

Merci Monsieur le Président. Effectivement, ce sujet est important, cela a été rappelé et c'est indiqué bien clairement dans votre PAIC, point que nous partageons dans ce PAIC, cela a été dit par les instances de bassin. Je pense qu'il est important de voir quels types d'actions on met en place sur

ce sujet de zones d'expansion de crues. Sur le fond, savoir se mobiliser les uns et les autres et évidemment l'ensemble de collectivités concernées à travers l'Etablissement Public, notamment, est vraiment positif. Après, concernant le financement, je pense qu'il faut qu'on se mette autour d'une table parce que, à ce stade, je n'identifie pas dans les financements que je connais, au niveau de l'Etat en particulier, des lignes où ce type de mise en réseau soit possible. Puisqu'on parle de mise en réseau, si j'ai bien compris. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas chercher mais ça n'a pas de caractère d'évidence. Je propose donc que l'on essaie de se mettre autour de la table avec les interlocuteurs, les gens qui pourraient faire partie de la résolution de cette question financière, à votre initiative bien entendu.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, il va vraiment falloir qu'on se mette autour de cette table et qu'on puisse avancer. En effet, sans financement, on ne pourra rien faire. Mais, encore une fois, pour moi, s'il n'y a pas de ZEC, on ne solutionnera pas le problème des inondations. Le Rhône est endigué du début à la fin, et surtout ce n'est pas ce qu'on veut pour notre fleuve Loire qui est quand même malgré tout encore un fleuve un peu sauvage. Il faut bien qu'il y ait des zones d'expansion de crues. Et les territoires qui auraient à subir des désagréments, il faudra bien qu'ils soient compensés. Il y a bien sûr les études mais après il y a tout ce travail-là. C'est bien beau de tous vouloir des ZEC mais au bout d'un moment, il faudra bien les mettre dans des plans de financement et de solidarité, et pour moi c'est indispensable. En effet, il faut qu'on trouve les moyens. Tout à fait d'accord pour se mettre autour de la table pour en parler.

D'autres demandes d'intervention ?

Je vous remercie.

9. Renforcement des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des Programmes d'études préalables (PEP)

On reste avec Renaud COLIN.

INTERVENTION DE M. COLIN

Merci Monsieur le Président.

L'Etablissement assure aujourd'hui l'animation de trois Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), notamment un PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire), des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois (Loiret, Cher et Nièvre) et de Montluçon (Allier).

Ces trois procédures devraient évoluer dans le courant de l'année 2022. Le PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire devrait se terminer le 30 juin et celui des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois le 31 octobre. D'ici-là et en lien avec les collectivités concernées, des dépôts de PAPI complets (la phase suivante), plus longs et permettant la réalisation de travaux, devraient être déposés pour ces deux territoires. Le PAPI d'intention de Montluçon, quant à lui, devrait évoluer dans un périmètre plus large rejoignant celui du Programme d'études préalables (PEP) au PAPI du Cher amont.

Pour ce qui concerne l'avancement des 4 projets de Programme d'études préalables aux PAPI sur le Loir, sur le Cher (plus précisément « Montluçon Cher amont » et « médian et aval ») et sur l'Allier (Vichy), quelques éléments d'informations :

- Pour le bassin du Loir : la réunion de pré-cadrage pilotée par la DDT 41 a été organisée le 21 octobre à Blois, en compagnie des élus référents de Vendôme et de La Flèche ;

- Pour les deux démarches engagées sur le Cher, la lettre d'intention a été adressée à Madame la Préfète dans le courant de l'été, le 26 juillet 2021, et elle nous a répondu mi-octobre en désignant les Préfets du Cher et de l'Allier comme Préfets référents ;
- Pour le territoire de Vichy, la chargée de mission de l'Etablissement a pris ses fonctions le 22 novembre dernier, à partir de son poste basé à Vichy, en lien avec Vichy Communauté.

Cette période de préparation doit déboucher en 2022, pour ces 4 territoires, sur le dépôt d'une demande de validation de PEP auprès des services de l'Etat. L'animation de la préparation de ces programmes bénéficie de financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 50%. Elle pourrait également faire l'objet d'un cofinancement complémentaire dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2021-2027, dont la validation à ce jour ne semble pas encore intervenue.

Il est également rappelé dans la note que l'Etablissement a organisé la semaine dernière, le 30 novembre, pour la 5ème année consécutive, un séminaire des porteurs de SLGRI et de PAPI dont le programme est produit en annexe de la note.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Je voudrais en profiter pour remercier Jean-Pierre GUERIN, qui a présidé cette réunion. Au début, il devait être en visio puis en fin de compte il est monté jusqu'à Orléans, en présentiel, pour animer et présider cette réunion. Donc, merci à Jean-Pierre. Je ne sais pas s'il est en visio.

INTERVENTION DE M. GUERIN

Je ne sais pas si vous m'entendez ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci Jean-Pierre, en tout cas.

J'ai l'impression qu'on a retrouvé nos amis en visio.

Par rapport à ces quatre délibérations sur les PAPI, est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

7. Gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Si vous acceptez, maintenant qu'on a retrouvé tout le monde, on va revenir en arrière pour parler de la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents, en lien avec le PAIC, qu'on avait mis un peu en *stand-by* parce que je souhaitais qu'il y ait le maximum de personnes. Il n'y aura pas de délibération mais c'est un point régulier.

Comme cela a été indiqué lors du Comité syndical, le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents, approuvé par l'Etablissement en juillet dernier et transmis pour avis au Comité de bassin Loire-Bretagne, a reçu un avis favorable de celui-ci le 7 octobre 2021.

Il s'agit du premier avis de ce type rendu en France pour un PAIC, dispositif auquel peuvent recourir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), afin notamment d'assurer leur rôle d'ensemblier pour le traitement de problématiques « de bassin » dans le domaine de la gestion de l'eau et des risques naturels associés.

Parallèlement, dix-huit CLE de SAGE potentiellement concernés par le PAIC avaient également été consultées, conformément aux dispositions du code de l'environnement. Neuf avis – tous favorables, éventuellement assortis d'observations – ont été transmis à ce jour. Il s'agit de ceux émanant des SAGE Loire en Rhône-Alpes, Sioule, Cher amont, Yèvre-Auron, Loir, Layon Aubance Louets, Oudon, Estuaire de la Loire et Cher aval.

A l'issue du dernier Comité syndical, la soixantaine d'EPCI associés depuis plusieurs années maintenant à la co-construction du PAIC a été informée du franchissement de cette nouvelle étape. Par là même occasion, ces derniers ont été destinataires du livret de vulgarisation dédié à cette démarche, et diffusé ces derniers mois en direction des collectivités et services de l'Etat du bassin de la Loire et ses affluents. De plus, au regard des principales échéances auxquelles est confrontée la mise en œuvre opérationnelle du PAIC, en temps utile, ils ont été invités à transmettre d'ici la fin de l'année une lettre « d'intention » confirmant ou indiquant, le cas échéant, leur intérêt à être partie prenante de ce projet.

Je rappelle qu'entre autres l'Etablissement est garant du calendrier parce que le temps file très vite.

Surtout, par courriers en date du 14 octobre, en tant que Président de l'Etablissement, j'ai fait part aux membres du gouvernement les plus particulièrement concernés – à savoir les Ministres de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires et de l'Intérieur – des attentes des élus du bassin en termes de mobilisation de la solidarité nationale au service de la protection contre les inondations, compte tenu des spécificités mises en évidence. Egalement de la disponibilité de ces élus pour avancer dans la sécurisation d'un engagement financier durable de l'Etat sur la base du PAIC, à hauteur – je rappelle la demande – de 80% jusqu'à la « remise à niveau » de l'ensemble des systèmes d'endiguement, s'agissant des investissements pour le plan domanial comme le non domanial. Sans oublier les pistes de travail en termes d'appui à la prise en charge des coûts de fonctionnement.

Dans le même temps une nouvelle série de réunions – avec les EPCI, en proximité territoriale, à l'échelle de chacune des 6 plateformes envisagées – a été engagée pour avancer dans la mise en œuvre du PAIC, en lien avec l'anticipation du transfert de la gestion des digues domaniales à l'horizon 2024. Trois ont déjà été organisées :

- Le 28 octobre, pour la plateforme d'Angers ; j'en profite pour remercier Jean-Paul PAVILLON ;
- Le 9 novembre, pour celle de Nevers ; bien sûr remercier le Président THURIOT ;
- Et le 16 novembre, pour celle de Vichy, avec Monsieur KUCHNA ; mais je crois que M. KUCHNA n'est pas présent aujourd'hui parce que le Président MACRON est à Vichy, je crois, donc il doit être bien sollicité.

Les échanges ont permis de développer des éléments de réponse aux questions sur l'organisation cible envisagée pour assurer la gestion des digues à la fois en cohérence de bassin et au plus près des territoires, des investissements à consentir pour une remise à niveau des systèmes d'endiguements, ainsi que des hypothèses de répartition des coûts associés à l'échelle du bassin et de chacune des plateformes. Etant rappelée par ailleurs la présentation par les services de l'Etat de leurs projets de conventions relatives au transfert de gestion des digues domaniales.

Il est prévu en début d'année 2022 l'organisation des trois autres réunions, concernant les plateformes de Tours, avec bien sûr Philippe CLEMOT, de Blois et d'Orléans. Dans cet ordre de considérations, il est signalé, s'agissant plus particulièrement du département du Loiret, que quatre EPCI ont indiqué dernièrement qu'ils envisageaient de s'inscrire dans le projet proposé par l'Etablissement : Terres du Val de Loire, Orléans Métropole, Les Loges et Val de Sully.

Avec une très bonne nouvelle : nous avons reçu en début de semaine un courrier d'Orléans Métropole signé par le Président-Maire d'Orléans Serge GROUARD qui nous dit être intéressé pour pouvoir rentrer dans le PAIC. C'est donc une très bonne nouvelle de rentrer dans cette dynamique

avec l'ensemble des EPCI et je suis sûr aussi que le Département du Loiret viendra aussi appuyer cette dynamique et cette démarche. C'est une très bonne nouvelle.

Je remercie aussi Philippe CLEMONT, Jean-Paul PAVILLON et Xavier DUPONT. Nous avons rencontré la Métropole il y a quelques mois, où on avait eu une belle écoute, et là, cette fois, c'est concrétisé par un courrier que nous avons reçu en début de semaine. Je ne dirais pas que la boucle est bouclée mais cela nous permet d'avoir les plus grandes métropoles sur le linéaire, ce qui en effet est une très très bonne nouvelle.

Dans le registre toujours de l'anticipation du transfert de gestion des digues domaniales à l'horizon 2024, mention peut être faite de l'avancement du travail de préfiguration de la reprise en gestion du système d'endiguement du Val d'Authion, dans les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Le mode de faire expérimenté sur ce territoire depuis mai 2021, grâce à l'engagement des EPCI concernés, permet d'identifier les principaux freins et leviers. Il devrait constituer une base de référence utile pour les autres systèmes d'endiguement du bassin présentant ce niveau d'importance en termes d'enjeux.

Concernant la gestion par l'Etablissement de digues non domaniales, engagée à l'été 2019 en Loire aval et début 2020 sur l'axe Cher, pour un linéaire de plus de 75 km, on pourra noter plus particulièrement l'organisation aux mois d'octobre et novembre, en prévision de l'entrée dans la période de hautes eaux, de 6 sessions de formation à destination des agents des collectivités concernées (EPCI et communes), mobilisés pour la surveillance des ouvrages en période de crue. Elles se sont effectuées d'abord en salle, puis sur le terrain pour faciliter l'identification des points sensibles des ouvrages concernés. Afin de permettre une communication plus large et une meilleure appropriation du sujet, un nouvel épisode de la e-Loire TV a été consacré à ce volet formation, diffusé depuis sur le net.

Par ailleurs, suite à la crue de début d'année et aux constatations en Loire aval de désordres sur les digues du Petit Louet et de Montjean-sur-Loire, des travaux d'urgence ont été engagés dès l'été afin d'être réalisés en période de basses eaux et avant la saison humide.

Plus généralement, en termes de capitalisation des connaissances et de retours d'expériences, l'Etablissement intègre les résultats des différentes opérations dont il assure la réalisation, avec actuellement une attention portée notamment aux volets : visites techniques approfondies (VTA), études de dangers (EDD) et investigations complémentaires associées, programmes globaux de fiabilisation (PGF), plans de gestion de la végétation (PGV), travaux de neutralisation d'ouvrages et démarches de régularisation des systèmes d'endiguement.

Enfin, il est à souligner le nombre croissant de sollicitations reçues de collectivités du bassin pour un accompagnement technique par l'Etablissement en lien avec la gestion de leurs ouvrages de protection contre les inondations. En complément de ceux déjà en cours concernant le Département d'Indre-et-Loire, Touraine Ouest Val de Loire (37), Grand Charolais (71) et Forez-Est (42), il est prévu l'intervention auprès de Territoires vendômois (41) dès cette fin d'année, de Val d'Amboise (37) et de Montluçon communauté (03) dès 2022 ; celle auprès de Vichy communauté (03) et de Nivernais Bourbonnais (58) étant également envisagée.

Donc, vous voyez, un PAIC qui se concrétise. Et je voulais remercier vraiment l'ensemble des personnels et des élus de l'Etablissement qui ont fait un travail remarquable à ce niveau-là, pour arriver où on est aujourd'hui, avec une unanimité des territoires, ce qui était vraiment très très important. Donc merci à vous.

Il n'y a pas de délibération, c'était un point d'information.

Oui, Monsieur MOUSSERION.

INTERVENTION DE M. MOUSSERION

Oui, effectivement, vous dites que ça prend forme, pas de souci. On a participé, j'ai moi personnellement participé à la première réunion avec les services de la DREAL. On a eu énormément d'échanges, on a soulevé beaucoup de questions. J'imagine bien qu'il va y avoir un compte rendu de cette réunion, sur ce qu'on a entendu et les préoccupations de chacune des collectivités.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, bien sûr. Encore une fois, je rappelle, on est en co-construction, on est en construction.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

La question est de savoir de quelle réunion on parle. Est-ce qu'on parle de la réunion organisée par les services de l'Etat avec pour sujet la convention de transfert, ou de la réunion de la plateforme ? Parce que ce sont deux choses différentes. Là, je pense que Monsieur MOUSSERION évoque la réunion sur la préparation d'un projet de convention de transfert qui effectivement fait l'objet d'un certain nombre d'interrogations de la part des EPCI.

INTERVENTION DE M. BRÛLÉ

Tout d'abord, pour saluer l'esprit de responsabilité des uns et des autres dans cette affaire. Cela fait de longs mois que nous travaillons tous à la structuration de cette future gestion, donc je voulais saluer à la fois l'action de l'Etablissement public Loire et de l'ensemble des élus qui ont pris le sujet à bras le corps et avec une évolution très positive que, Monsieur le Président, vous avez rappelée. Pour la question posée, oui, il y aura un retour. Six réunions sont prévues, cinq se sont tenues. Il nous reste celle liée au secteur du Loiret – d'Orléans, pour être plus précis, pas de l'ensemble du Loiret mais de la partie de val d'Orléans.

Ce que je prévois de faire, c'est que nous essayions de voir à quelle date nous pourrons fixer cette date pour Orléans. De deux choses l'une, ou bien on arrive à avoir une réunion très très rapidement, c'est-à-dire tout début janvier, avec Orléans, auquel cas nous ferons la réunion d'Orléans pour bien récupérer l'ensemble des remarques et des questions qui ont été posées tout au long des différentes réunions pour faire une version 2 de la convention tenant compte de ces demandes ; ou bien cette réunion, pour différentes raisons de calendrier ou de processus de décision formelle, ne peut pas se tenir tout de suite, auquel cas j'enverrai cette version 2 aux EPCI qui ont participé aux précédentes réunions. Mais moi, je souhaite envoyer cette version 2 tout début janvier au pire pour que justement on puisse continuer à travailler sur cette convention.

Je vous confirme donc qu'il y aura bien des suites, avec la prise en compte d'un certain nombre de remarques, et par ailleurs, une note juridique – puisque ça fait partie des questions qui ont été posées –, une note sur un certain nombre de points juridiques qui ont été soulevés dans les différentes réunions et pour expliquer pourquoi nous proposons certaines des rédactions qui sont proposées.

Cela n'enlève rien à la co-construction qu'indiquait Monsieur le Président, qui est tout à fait valable. Oui, oui, on vous fait un retour tout début janvier, au pire. Et à ce moment-là, si je suis amené à faire une version 2 de la convention, c'est sur cette base-là qu'on discutera avec Orléans.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai que chaque territoire est en discussion avec les DREAL, les DDT, de son territoire pour en effet travailler sur ces conventions et trouver un accord de travail.

Mais nous aussi, en tant qu'Etablissement, on travaille bien sûr avec les territoires et on coconstruit tous ensemble. Et c'est ce qu'on va continuer à faire, avec Orléans entre autres, et avec l'ensemble

des territoires pour que ce PAIC soit vraiment partagé. Il sera entre autres fait par les territoires qui vont aussi l'animer et l'enrichir.

Est-ce qu'il y a sur ce dossier d'autres personnes qui veulent intervenir ? Non ?

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement une information complémentaire par rapport aux remarques de Monsieur MOUSSERION et notamment, au-delà de l'ingénierie juridique du dispositif, les questions qui tiennent au montant des efforts financiers des uns et des autres permettant de faire face aux problèmes. Il se trouve qu'on rentre maintenant en France dans une certaine surenchère entre les territoires puisque c'est avec à la fois avec admiration et une certaine envie qu'on a pu constater que nos collègues sur la partie Rhône faisaient l'objet, j'allais dire, d'une intervention assez musclée, puisque, si on en croit les dernières déclarations, ils en sont pour la période 2021-2027 à un projet à 190 M€ et à 30M€ d'investissements par an. Et ce sont nos collègues du SYMADREM qui ont commencé à déployer ce dispositif. C'est vrai que cela renvoie à des ordres de grandeur que les uns et les autres commencent à regarder très attentivement, parce qu'une voilure à l'échelle d'un plan Loire ou d'un plan Rhône 2021-2027, 190 M€ d'un côté, 70 M€ de l'autre, ce ne sont pas les mêmes ordres de grandeur, quand bien même il s'agit de territoires différents. Mais à un moment, ça sera difficile de ne pas établir des éléments d'étalonnage, de comparaison, surtout de la capacité à réaliser derrière. Pour les six dernières années, ils ont dépensé environ 30 M€ par an.

Cela met donc des enjeux en termes de capacité collective à faire face au sujet, à le traiter, mais avec toujours en ligne de mire la question des financements.

INTERVENTION DE M. FRECHET

De toute façon, encore une fois, le financement sera le nerf de la guerre. Et les 80%, ça va vraiment être notre cheval de bataille, même si on sait que ça ne va pas être facile. C'est vraiment notre but parce que, sinon, autant les EPCI pourront éventuellement – entre autres avec la GEMAPI, le cas échéant – y arriver au niveau du fonctionnement, mais s'agissant de l'investissement, ils n'y arriveront pas. Il faut vraiment qu'on ait une aide importante à ce niveau-là.

En tout cas, merci pour votre intervention.

S'il n'y a pas d'autre intervention, on va reprendre le cours.

Oui, Nathalie.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. EUDE

Cela correspond à des infrastructures particulières dans un bassin et, dans l'autre, cela correspond à des temporalités d'interventions. Mais effectivement, aujourd'hui, ce sont des ordres de grandeur que l'on retrouve.

Quant aux chiffres, je répète – mais là je parle côté plan Loire sous le contrôle d'Hervé BRÛLÉ –, je crois qu'on est entre 70 et 80 M€ de fonds BARNIER. Donc, si on rajoute les 20%, c'est une enveloppe, on va dire, de 100 M€. De l'autre côté, c'est quasiment le double. Est-ce que cela tient à la capacité des collectivités à apporter les cofinancements derrière ? Est-ce que cela tient à un accent mis plus particulièrement sur ce bassin ? Mais en tout cas, factuellement, il y a une petite différence.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est plus un constat qu'on faisait.

C'est vrai qu'on a été un peu surpris et puis, pour être franc, un peu jaloux quand même. On aimerait bien avoir cette somme-là, nous. Donc, peut-être prouver que certains territoires, on ne sait pas par quels moyens, se débrouillent mieux, mais nous il nous faudra absolument cet argent à un moment ou à un autre si on veut pouvoir faire notre travail et correctement. Comme quoi, il y a quand même de l'argent possible, on est d'accord.

Encore une fois, je rappelle, on aura toujours les mêmes chiffres. Il nous faudrait à peu près 350 M€ par rapport à toutes les digues du bassin. Et je reprends toujours le chiffre, qui a même augmenté, de la nouvelle ligne de tramway de Tours qui est évaluée à 400 M€. J'ai vu ça cette semaine. Donc, je me dis : est-ce que la sécurité de 10 millions de personne ne vaut pas un tramway ? C'est important de le dire parce que souvent, quand on évoque en réunion 350 M€, tout le monde lève les yeux au ciel en disant que c'est énorme. Ce n'est pas rien, mais une ligne de tramway à 400 M€ … Donc, en effet, il faut absolument qu'on puisse trouver cet argent pour assurer la protection de nos territoires, des populations et de leurs activités.

Oui, Monsieur BRÛLÉ.

INTERVENTION DE M. BRÛLÉ

Il y a effectivement plusieurs paramètres.

Il y a des paramètres propres au plan Rhône. Moi je n'ai pas suivi la fin du plan Rhône mais, dans un poste précédent, j'avais vu le début. Il y avait des travaux qui n'étaient pas simplement d'entretien et de confortement qui étaient prévus, il y avait des déversoirs et tout ce qui s'ensuit, énorme, qui était envisagé. Pour avoir gardé quelques contacts, je pense qu'une partie s'est concrétisée. C'est un peu d'une autre nature quand même.

Et puis, effectivement, il y a le sujet des plans de financement et donc là la question il y a une capacité de maîtrise d'ouvrage à constituer et ce n'est pas évident, comme l'a dit Jean-Claude EUDE, d'assurer 30 M€ de travaux par an – j'alerte tout le monde là-dessus ; et puis il y a la capacité à mobilier les cofinancements.

Alors je ne sais pas quel est leur plan de financement, quels types de financements ils mobilisent. Nous, c'est fonds Barnier plus l'autofinancement des collectivités. C'est sans doute à voir aussi de ce côté-là.
Quant au tram de Tours, il y a 400 M€ mais il y a un gros autofinancement. Il y a de belles subventions mais il y a un gros autofinancement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je parlais de 400 M€ pour donner un petit peu l'ordre de grandeur. Je ne parlais pas de subventions ou d'aides. Parce qu'il faut toujours remettre les sommes en comparaison, j'aime bien, parce que c'est vrai, quand on dit 350 M€, c'est énorme, mais quand on dit qu'une ligne de tramway coûte 400 M€, et bien on dit que tout compte fait, ce n'est pas si cher que ça. On a dû mal parfois à se repérer avec des sommes comme ça. Enfin, moi, j'ai un peu de mal. Dès que ça dépasse les 25 €, il me faut des comparaisons ! On est un peu plus pauvres, nous.

INTERVENTION DE MME ROUSSET

Nous aussi, Daniel, je te rassure. Merci de ta remarque.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci !

Ecoutez, merci pour ces échanges.

On va reprendre le cours de l'ordre du jour, avec Zoé, qui va nous parler assez rapidement des modifications applicables aux marchés publics.

10. Modification des seuils applicables aux marchés publics passés par l'Etablissement

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, assez rapidement, il s'agit ici d'adapter notre procédure d'achat public aux obligations réglementaires.

En effet, tous les deux ans, la Commission européenne réévalue le seuil des marchés formalisés. Pour 2022 à 2024, une légère augmentation fera passer ce seuil à 215.000 € HT pour les marchés de fournitures et services (au lieu des 214.000 € précédents), et à 5.382.000 € HT pour les marchés de travaux (au lieu de 5.350.000 €).

Nous vous proposons de prendre en compte ces seuils pour les procédures lancées par l'Etablissement à compter du 1er janvier 2022 et d'intégrer ces nouveaux seuils à notre procédure d'achat, d'où la délibération associée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Voilà, on applique la loi. Je pense que cela n'apporte pas de discussion, pas de débat.

11. Autorisation de signature du marché « télécommunications »

On reste avec Zoé DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Le marché de télécommunications de l'Etablissement prend fin en janvier 2022. Il s'agit de couvrir les besoins des services en téléphonie fixe, téléphonie portable et communications internet. L'appel d'offres en vue de son renouvellement a été lancé à l'automne. Le marché prendra la forme d'un accord-cadre intégralement exécuté à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum de commande, sur une durée de 4 ans.

Cette forme de fractionnement permettra de gérer les évolutions de nos besoins dans le domaine mais, par contre, en l'absence de montant maximum, cette forme de fractionnement implique que le Comité Syndical autorise la signature du marché correspondant car il peut potentiellement dépasser le montant prévu dans la délégation permanente qui vous est accordée en la matière.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Est-ce que cela apporte des commentaires, des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Affectation de crédits de reports

On reste encore avec Zoé DECOLLY.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Un point sur l'affectation des crédits de reports, effectivement.

En matière d'affectation de crédits de reports et conformément au principe qui veut que les crédits de reports disponibles soient mobilisables par les collectivités concernées pour le financement d'actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, nous vous proposons cette fois-ci de donner une suite favorable aux demandes :

- Du Conseil régional Centre-Val de Loire, qui souhaite prélever 3.987,16 € pour financer l'opération du suivi de l'anguille sur le bassin du Cher en 2020 ;
- Du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, qui souhaite prélever 7.000 € pour financer l'étude faune-flore du système d'endiguement du Val du Véron (digue de Bertignolles) ;
- Du Conseil départemental du Cher, qui souhaite prélever 900 € pour financer l'étude d'évaluation volumétrique des eaux d'irrigation agricole menée dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron.

Nous avons une délibération associée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Les crédits de reports, tout le monde en a bien l'habitude maintenant.

Est-ce que ça apporte des commentaires, des questions ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Approbation des budgets principal et annexes 2022

On va maintenant passer aux budgets 2022 : le budget principal et les deux budgets annexes.

Vous avec tous reçu le dossier. Je vais donc vous faire une petite synthèse assez rapide. Bien sûr, nous répondrons à toutes vos questions.

Je voulais d'abord bien sûr remercier le Directeur et l'ensemble de ses services pour le travail qui est fait, depuis des années – vous le savez – dans un cadre très contraint. Mais on tient le coup, en faisant bien sûr attention à ne pas trop augmenter la part des EPCI, des Régions et des Départements, avec, vous verrez, un budget annexe « protection des inondations » qui monte en puissance ; et avec, aussi, un petit peu les engagements qu'on avait pris il y a quelques années que les Départements réduisent un petit peu leur part par rapport aux Régions et, surtout, aux EPCI. C'est ce qui est le cas. Vous le verrez tout à l'heure avec deux ou trois chiffres importants.

Ce que je peux dire, c'est qu'il n'entraîne pas d'augmentation du montant total de contributions des collectivités. C'est quand même aussi un engagement important, après des baisses de plus de 30%. On maintient mais après de fortes baisses.

Il intègre les incertitudes de cofinancements de l'Europe, de l'Etat et de l'agence de l'eau. On espère bien sûr continuer à avoir ces cofinancements, entre autres. On l'a vu tout à l'heure, il y a quelques minutes, par rapport au PAIC, par rapport aussi bien sûr aux zones d'expansion de crues, enfin voilà, sur les dossiers importants.

Il s'appuie sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes consacrés aux volets « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Les contributions qu'il est proposé d'appeler pour 2022 s'élèvent à un montant total de plus de 2,3M€, avec une affectation à leurs Départements respectifs des baisses de contribution auxquelles auraient pu prétendre certaines villes et intercommunalités, et la mobilisation de la provision pour risque d'exploitation afin d'écrêter l'augmentation de contribution à laquelle auraient pu être exposés plusieurs Départements et Régions, à hauteur de 215.300 €.

Le débat d'orientations budgétaires avait été l'occasion de relever que la montée en charge du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » entraîne progressivement des conséquences en termes de volume comme de structure des financements, plus particulièrement par rapport à l'ensemble du budget de l'Etablissement et sur la période de référence 2011-2021.

Il est révélé que les 16 Départements membres financent en moyenne à hauteur de 18% et les 6 Régions à hauteur de 15%.

Dans cet ordre de considérations, s'agissant de la part relative des financements assurés par les collectivités par voie à la fois de contributions et de subventions, et conformément à ce qui avait été estimé en 2020, l'implication financière des EPCI a passé la barre des 20%. Elle devrait dépasser celle des Départements et des Régions dès 2022, et en tout cas à l'horizon 2024 avec bien sûr, comme vous le savez, l'intégration de la gestion des digues domaniales.

Concernant le budget annexe dédié à l'exploitation des ouvrages, les propositions s'inscrivent dans le droit fil des orientations présentées à la Commission des usagers du soutien d'étiage du 1er décembre, pour un budget primitif de près de 4,4 M€.

Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation (presque 1 M€), des salaires des agents et des coûts liés à l'intervention des prévisionnistes (640 k€), les consommations électriques (450 k€), la convention CRISTAL avec la DREAL (440 k€), les taxes foncières et la CFE (370 k€), les suivis de la qualité des eaux (118 k€), les frais de télécommunications (62 k€).

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Plus particulièrement pour **Naussac**, les crédits concernent principalement le reprise de la tour de prise, l'inspection et l'étude de dangers, le remplacement des cellules hautes tensions, le traitement amiante des conduites, les travaux d'amélioration de la filtration des groupes, le remplacement des jets creux, la révision des 4 vérins de la tour de prise, la révision des génératrices, l'audit sur la sécurité et les travaux en conséquence, la vanne de la tour de prise, la modernisation du contrôle intrusion, la rénovation de la chambre de dérivation du Chapeauroux et le renouvellement des compresseurs. Vous voyez, une liste quand même assez importante.

Pour **Villerest**, les crédits concernent la reprise de l'étanchéité de la vanne V4 – pour l'avoir vue, oui, il est temps de travailler dessus –, la réhabilitation du batardeau de vanne demi-fond, la récupération des embâcles, la maintenance du contrôle commande et de l'intrusion incendie, l'inspection cordiste/plongeur, le système d'alerte téléphonique et l'actualisation du dispositif DATI.

Donc vous le voyez aussi, des travaux importants sur nos deux infrastructures, bien sûr indispensables.

Evaluation et gestion des risques d'inondations

Le montant est de l'ordre de 2,7 M€, dont près de 600 k€ pour l'appui à l'élaboration de stratégies territorialisées et à leur mise en œuvre, ainsi que l'accompagnement de collectivités propriétaires et gestionnaires de digues dans leurs démarches de sécurisation des ouvrages ; et près de 2,1 € pour le budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » focalisé sur la gestion de

systèmes d'endiguement en tant que telle, via des délégations à l'Etablissement, au nombre de 12 en 2021 (5 accompagnants techniques et 7 pour la gestion déléguée de systèmes d'endiguements pour un linéaire de digues non domaniales de plus de 90 km actuellement).

Aménagement de gestion des eaux

Le budget primitif s'établit à près de 3,8 M€ et se concrétise à travers la mise en œuvre de 10 SAGE, l'implication dans la gestion de 7 contrats ou de projets de contrats territorialisés et d'un PTGE. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

Le budget primitif n'est que de 648 k€. Il est à noter le report au budget supplémentaire d'éventuels crédits pour le soutien notamment de projets Patrimoine.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Le budget primitif est à peu près de 1 M€, un montant équivalent à celui de l'an passé, ce malgré l'augmentation de diverses charges à caractère général obligeant à bousculer des dépenses obligatoires au budget supplémentaire afin de respecter le cadrage budgétaire.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

Le budget primitif est de 62,4 k€ qui permettent pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires (taxes foncières et assurances notamment).

Voilà un petit peu pour résumer assez rapidement ce budget. On pourra bien sûr répondre à toutes vos questions, entre autres sur l'évolution de nos recettes. Par rapport aux Régions, Départements et Intercommunalités, on peut dire que les Départements, qui représentaient 57% du budget en 2019, ne seront plus qu'à 33% en 2022 ; les Régions passent de 28% à 16% ; et les EPCI, qui étaient à 15%, passent à 51%. On est donc vraiment dans la dynamique que l'on c'était fixée de façon à rééquilibrer tout cela en fonction bien sûr des nouvelles compétences et de la nouvelle donne.

Voilà ce que je pouvais vous dire, de façon quand même assez complète, sur l'ensemble du budget, mais nous sommes bien sûr prêts, moi-même et les services, à répondre à toutes vos questions, s'il y en a.

Madame MICHON. D'abord, bonjour Madame, très heureux de vous accueillir au sein de l'Etablissement. Je vous laisse la parole. Mettez bien votre micro en route, Madame.

INTERVENTION DE MME MICHON

[Enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

On vous écoute mais on ne vous entend pas.

INTERVENTION DE M. BOIGARD

Monsieur le Président, il y a un commentaire de sa part dans le module discussion, où, étant nouvellement élue creusoise, elle soulignait juste que le montant de la contribution de la Nouvelle-Aquitaine était resté stable pour 2022. C'était juste son commentaire qu'elle avait mis dans le module. Je pense que c'était pour souligner de façon positive. Je suppose, en tout cas. Elle aura une autre intervention sur le point n° 14.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, c'est ce qu'on disait, ce que j'ai dit c'est qu'en fin de compte, il n'y a pas d'augmentation du montant des contributions. Donc, les contributions restent équivalentes.

Monsieur le Directeur, pour compléter.

INTERVENTION DE M. EUDE

Pour compléter, Monsieur le Président, cet exercice n'est possible tout simplement que parce que l'Etablissement vient ponctionner la provision qu'il avait constituée tout au long de ces années pour faire face à d'éventuels désengagements de telle ou telle collectivité, ou de tel ou tel partenaire financier. C'est uniquement parce que cette démarche prudentielle avait été faite qu'il est aujourd'hui possible de neutraliser ce qui aurait été une augmentation. Mais c'était l'engagement que vous aviez pris et donc il est tenu sous cette forme-là. Pour autant, ce n'est pas quelque chose qui peut se faire chaque année pendant 25 ans, sauf à avoir des provisions qui seraient particulièrement conséquentes, puisque là, ce qui a été neutralisé de la part Départements et Régions, cela dépasse la centaine de milliers d'euros.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci Madame, en tout cas. Est-ce qu'il y a sur ce budget d'autres questions, d'autres commentaires ? Je regarde mes services, voir s'ils n'ont pas une main levée ou un commentaire.

S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, en visio ou en présentiel ? Des abstentions ?

Très bien. Le budget est adopté à l'unanimité. Merci de votre confiance, merci aux services pour tout le travail qui est fait. Et bien sûr, nous ferons un budget supplémentaire quand on aura le résultat, en milieu d'année.

Merci à vous en tout cas.

14. Programmes d'actions 2022 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

Un dossier important, pour lequel il va falloir aller assez vite parce que 18 délibérations, cela pourrait prendre beaucoup de temps. On va quand même passer quelques minutes dessus. Laurent BOISGARD va nous le présenter. Encore une fois, on a eu les dossiers, on a pu regarder un peu, mais un résumé quand même important va être fait par Laurent BOISGARD.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En effet, cette note vise à vous présenter un état d'avancement des 10 SAGE et 7 CT, que vous avez déjà évoqués, et de décrire surtout les programmes d'actions prévisionnels pour l'année 2022 de l'ensemble de ces démarches. Je ne reviendrai donc pas sur les éléments qui pourraient être donnés en termes synthétiques sur l'année 2021, je vais tout de suite passer à la présentation procédure par procédure des programmes d'actions 2022, en lien avec le vote du budget que vous venez de faire.

SAGE Loire amont

Le budget prévisionnel s'élèvera à 103.594 € et non pas à 360.393 €. Il y a une erreur parce qu'on avait intégré aux calculs les 256.800 € qui sont inscrits au budget du SAGE Haut-Allier pour l'étude sur la nappe du Devès, évoquée aussi tout à l'heure. Donc ils ne sont pas à reprendre dans la présente procédure. Ce budget se répartit à hauteur de 93.244 € pour l'animation et 10.350 € pour la communication, puisqu'il est prévu un sentier pédagogique lié à la nappe du Devès sur ce territoire.

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 36.674 €, correspondant quasiment intégralement aux dépenses de personnel et aux frais de fonctionnement, étant rappelé que cette procédure est co-portée avec le Département de la Loire. C'est au budget de cette collectivité que sont inscrits les crédits nécessaires à l'analyse « HMUC » qui sera lancée en 2022 et aux autres réflexions visant à l'amélioration des connaissances sur les têtes de bassin versant ainsi que sur les ressources souterraines de la plaine du Forez.

SAGE Haut-Allier

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de l'analyse « HMUC Allier », à l'engagement de la nouvelle étude d'amélioration des connaissances sur la masse d'eau du Devès, évoquée dans la partie Loire amont, ainsi qu'au lancement d'une réflexion sur la délimitation des têtes de bassin versant.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2022 s'élève à 462.988 € dont 376.800 € pour les études que je viens de vous citer : la nappe Devès et la caractérisation et délimitation des têtes de bassin versant.

CT Haut-Allier

Sur le même périmètre, le budget prévisionnel spécifique à ce contrat est de 102.307 € répartis en dépenses d'animation à hauteur de 50.782 €, 9.525 € pour les actions de communication inscrites au contrat et 42.000 € pour l'étude de restauration de la continuité écologique sur le Chapeauroux. Il est à mentionner également les 150.000 € HT nécessaires pour le financement des travaux menés par l'Etablissement pour le compte des cinq Intercommunalités qui ont délégué leur compétence GEMAPI sur le haut du bassin de l'Allier à l'Etablissement Public Loire.

SAGE Allier aval

L'année 2022 sera celle de la poursuite de l'inventaire des zones humides, de l'analyse « HMUC » et de la réflexion visant à définir le schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier.

Concernant le PTGE, il s'agira notamment de compléter le diagnostic de cette étude « HMUC » en établissant une analyse des activités socio-économiques et des outils d'aménagement du territoire afin de caractériser leur niveau de prise en compte de la gestion de l'eau.

Le budget prévisionnel total s'établit à hauteur de 1.423.953 €, étant précisé qu'il intègre les différentes missions relevant du SAGE, à savoir le PTGE et le poste de chargé de chargé de l'opération « zones humides » ; que pour la communication, il comprend les crédits budgétés pour la réalisation de séquences vidéo sur la Chaîne des Puys avec le SAGE Sioule ; et que, pour les études, sont indiqués les montants actualisés d'engagements déjà actés au travers de deux autorisations d'engagement et d'une délibération en 2018. Là, il y a trois délibérations associées à cette procédure.

CT Val d'Allier alluvial

En 2022, sous réserve de la validation par l'Agence de l'eau et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce contrat devrait être signé. S'ensuivront la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et un appui à apporter aux différents maîtres d'ouvrage.

Le budget prévisionnel de cette contractualisation pour 2022 s'élève à 64.222 € correspondant majoritairement aux frais d'animation territoriale.

SAGE Sioule

En 2022, il s'agira de finaliser l'inventaire des zones humides, réalisé en régie, et de mettre en place, dans le cadre du Projet Lige Eau&Climat, dont l'Etablissement est partenaire technique, un diagnostic de vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2022 s'élève à 141.463 € répartis à hauteur de 87.863 € pour l'animation, 10.350 € pour la communication et 43.250 € pour les frais de salaires et charges de la chargée d'opérations qui réalise en régie les inventaires.

SAGE Cher amont

En 2022, les réflexions porteront sur la gestion quantitative, avec la première phase de l'évaluation des effets potentiels des retenues de substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires sur la ressource en eau, et la phase préliminaire à une analyse « HMUC » à l'échelle de l'ensemble du bassin du Cher, avec les SAGE Yèvre-Auron, Cher aval et Sauldre.

L'ensemble des crédits nécessaires à la première phase de cette analyse sont inscrits au présent SAGE.

Autrement, il peut être également souligné le souhait de relancer la prestation d'inventaire des zones humides qui n'a pas pu être lancée en 2021, mais sur une plus petite surface, ainsi que la proposition d'un stage sur les têtes de bassin versant.

Le budget prévisionnel 2022 s'établit à 332.696 € dont 155.000 € d'études.

CT Cher montluçonnais

Le budget prévisionnel pour ce contrat d'établit à 199.125 € dont 150.000 € d'études complémentaires pour affiner le diagnostic de territoire et établir le contrat qui devrait être déposé au cours de l'année 2022 auprès de l'Agence de l'eau. Nous espérons une signature début 2023.

SAGE Cher aval

L'objectif 2022 est de finaliser l'étude « HMUC Fouzon » et de lancer les études mutualisées évoquées avec le SAGE Cher amont. Aussi, seuls les crédits d'animation et de communication sont inscrits au budget 2022 qui s'établit à 89.745 €.

SAGE Yèvre-Auron

En 2022, les objectifs spécifiques au SAGE sont de décliner les recommandations de l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole et aussi de participer dans le cadre du projet Life Eau&Climat au développement de l'outil prospectif destiné à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les SAGE, et de poursuivre enfin les réflexions relatives à la révision de ce document.

Le montant du programme d'actions 2022 s'établit à 191.683 € dont 103.000 € pour le déploiement de la deuxième phase de l'étude qui est aujourd'hui lancée avec le BRGM.

CT Concert'eau

Il s'agira principalement de coordonner les porteurs d'actions. Il y aura également un stage qui sera proposé sur les prélèvements industriels.

Le montant total du budget s'établit à 245.850 € dont 205.000 € d'études avec 200.000 € pour l'évaluation des impacts économiques et agricoles des projets de retenues de substitution.

SAGE et CT Val Dhuy-Loiret

Il est prévu au programme d'actions de poursuivre les réflexions relatives à la révision du SAGE, de clôturer les Assises de la rivière Loiret avec l'organisation d'une conférence de consensus et de finaliser le contenu du nouveau projet de Contrat territorial multithématique afin de pouvoir le déposer auprès des services de l'Agence de l'eau.

Il pourrait également être envisagé la mise en place d'un suivi de la colonisation de ce bassin par l'anguille et le lancement également d'une étude « HMUC » mais les crédits nécessaires à ces deux opérations seront au besoin présentés au vote du Comité syndical en temps utile.

Le budget prévisionnel 2022 s'établit à 114.940 € dont 26.400 € liés au suivi de la qualité des eaux établi tous les ans.

SAGE Loir et CT Eau Loir aval

Comme pour un bon nombre de démarches, le sujet prioritaire portera sur le volet « gestion quantitative de la ressource en eau », avec de possibles prestations complémentaires dont le chiffrage n'a pas encore été établi, donc nous les reporterons aussi à l'inscription d'un autre Comité syndical.

Le budget sur cette procédure s'établit à 124.886 €, principalement à ce jour en lien avec l'animation du SAGE et du contrat, et quelques opérations et actions de communication.

CT Plaine alluviale de la Loire auvergno-bourguignonne

L'objectif est de déposer le projet de contrat auprès des services de l'Agence de l'eau afin que cette contractualisation entre en phase de mise en œuvre au second semestre et non au deuxième trimestre comme indiqué au moment de la rédaction de la présente note, puisqu'il y a eu un léger décalage convenu avec l'Agence de l'eau. Il s'agira alors d'accompagner les porteurs d'actions qui se sont inscrits dans cette contractualisation.

Le budget prévisionnel établi à ce jour s'élève à 46.050 €. Il correspond essentiellement aux frais d'animation territoriale.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cette présentation.

Je voudrais vraiment remercier Laurent BOISGARD qui fait un travail remarquable de pilotage de l'ensemble de ces SAGE, avec les animateurs. Merci vraiment. Et aussi tout le travail qui est fait en lien avec l'ensemble des SAGE, les animateurs, nous-mêmes en tant que présidents de SAGE. C'est un énorme travail. Je tenais donc vraiment à remercier Laurent pour ce travail.

Je crois qu'on a des questions. Madame MICHON avait une question sur ce dossier-là. Je ne sais pas, Madame, si vous pouvez de nouveau nous joindre ou pas ?

[Enregistrement inaudible]

Est-ce que Madame MICHON peut écrire, si elle a une question ?

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Le commentaire de Madame MICHON était :

« Concernant ce point 14, le programme d'actions 2022 est un point de vigilance pour la Région Nouvelle-Aquitaine. L'EP Loire a sollicité l'attribution d'une subvention de 30.000 € au titre de la politique « Eau et milieux aquatiques » sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval ».

Pour l'étude « zones humides », je pense.

« La Région à ce stade répond négativement à l'EP Loire car le montant de la contribution annuelle a pour objectif de participer aux frais de fonctionnement de l'EPTB mais surtout de mettre en œuvre sur le bassin Cher amont un programme d'actions ambitieux en réponse aux enjeux du SAGE. La Région Nouvelle-Aquitaine demande que les moyens accordés pour la contribution régionale soient mobilisés au mieux pour mettre en œuvre les actions sur le territoire néo-aquitain. Cette remarque prend tout sens au vu de la baisse des moyens affectés au SAGE Cher amont 2022. »

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est compliqué. Chaque SAGE est autonome. Nous, on accepte de porter un certain nombre de SAGE et de CT, avec des coûts de fonctionnement réduits au strict nécessaire, de moins 30% (selon les chiffres de l'Agence de l'eau) par rapport aux SAGE qui sont gérés directement. Donc, bien sûr, après, chaque SAGE a ses opérations avec les financeurs locaux. Nous, on ne fait que piloter à ce niveau-là. Mais ça va donc être compliqué, ça va être difficile.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'ensemble de ce dossier ? Je regarde les services, si jamais il y avait une main levée. Non ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté et je vous en remercie.

15. Gestion du patrimoine foncier

C'est Zoé DECOLLY qui reprend la main.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Un petit détour par le site du Veurdre.

Sur le site du Veurdre, l'Etablissement est propriétaire d'un patrimoine bâti, quelques maisons qui sont mises à disposition des communes de Chaintenay-Saint-Imbert et Tresnay. Une convention annuelle prévoit la participation financière de l'Etablissement aux travaux d'amélioration de ce bâti, dans la limite de 50% de 20.000 €/an de travaux réalisés. Nous vous proposons de renouveler ces deux conventions pour les travaux qui seront réalisés en 2022 et ceci sans préjuger d'une éventuelle décision ultérieure sur l'opportunité de préserver cette réserve foncière de l'Etablissement.

Il y a une délibération associée. Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ah, Madame ROUSSET. Nathalie.

[Interruptions successives]

Ah, on n'entend pas Nathalie, on n'entend plus les personnes.

Nathalie ? Non ?

Alors, est-ce qu'elle peut nous écrire sa question ou son commentaire, si ce n'est pas trop long ?

Je rassure Nathalie, on ne veut pas lui couper la parole, loin de là.

Sur la gestion du patrimoine foncier du Veurdre, pas de questions particulières, pas de commentaires ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

16. Gestion du personnel

Il s'agit tout d'abord de **prolongations de missions ou créations de poste au titre du besoin des services au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée**.

Contrat territorial Allier alluvial

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle programmation du Contrat territorial Allier alluvial qui devrait être signé pour la période 2022-2027, il est proposé d'autoriser la prolongation pour un an (renouvelable pour 2 ans) du contrat d'ingénieur de l'agent basé à Clermont-Ferrand.

CTG2Q des eaux dans le Cher – Concert'eau

Afin de poursuivre l'animation du contrat Concert'eau par le biais d'un chargé de mission basé à Bourges, jusqu'au terme du 1er cycle de mise du CT, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 l'ouverture du poste correspondant.

Etude « HMUC Bassin du Cher »

Suite à l'inscription dans leur feuille de route d'une étude « HMUC » dans les CLE des SAGE Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron, il est proposé d'autoriser la création à compter du 1er janvier 2022 et pour 2 ans d'un poste d'ingénieur afin notamment de réaliser en régie la phase préliminaire et la concertation territoriale.

Contrat territorial Plaine Alluviale de la Loire Auvergno-Bourguignonne

Suite à la désignation de l'Etablissement comme structure porteuse du Contrat territorial Plaine Alluviale de la Loire avec un calendrier prévisionnel prévoyant un dépôt de projet de contrat au plus tard en mars prochain, il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2022 et pou un an (renouvelable pour deux ans) un poste de chargé de mission basé sur le territoire d'intervention afin d'accompagner les porteurs d'actions.

Is s'agit ensuite du recours à des **apprentis**.

Direction générale des services

Suite à la délibération de décembre dernier autorisant le recrutement d'un apprenti « web » et afin d'élargir la recherche du candidat, il est proposé de fixer le niveau d'étude recherché à partir de Bac+2 ou supérieur.

Direction du développement et de la gestion territorialisée

Afin d'apporter un appui sur le volet prévention des risques des interventions de l'Etablissement au sein de la Direction du développement et de la gestion territorialisée, il est proposé le recrutement d'un apprenti de niveau Bac+3 ou supérieur pour une durée d'un an pouvant aller jusqu'à trois ans.

Il s'agit enfin de la **prestation chômage du Centre du gestion du Loiret**.

Suite à une nouvelle convention applicable dès le 1er janvier 2022, il est proposé d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à cette prestation permettant notamment la vérification par le Centre de gestion des droits et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi des agents titulaires de la fonction publique privés d'emploi.

Voilà l'ensemble de ces délibérations, sept en tout, par rapport aux prolongations de missions, aux apprentis et à la prestation chômage.

Est-ce que ces délibérations sur la gestion du personnel apportent des questions ou des commentaires ? Non ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

17. Contribution de l'Etablissement à la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Il nous reste un dossier concernant la contribution éventuelle de l'Etablissement à la Conférence sur l'Europe. Je ne sais pas si vous avez vu, il y une conférence dans les 18 Régions françaises sur l'avenir de l'Europe : « L'avenir est entre vos mains », et par rapport aussi à la contribution citoyenne à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, avec bien sûr des interventions du ministre Marc FESNEAU et de Clément BEAUNE.

Moi je vais être franc, ce n'est pas un dossier sur lequel j'ai beaucoup d'infos. Mais, par rapport au plan Loire, par rapport éventuellement à notre PAIC, est-ce que vous pensez qu'il serait intéressant de pouvoir avoir une contribution de l'Etablissement sur cette Conférence de l'avenir sur l'Europe ?

Je ne sais pas si Monsieur le Directeur veut donner quelques infos supplémentaires qui peuvent être intéressantes.

INTERVENTION DE M. EUDE

Vous avez commencé la réunion ce matin en parlant de l'évolution de la situation depuis les années 50. Les années 50, c'est l'émergence de la CECA, de la CEE, d'EURATOM… Et à partir de là, on a vu comment ce qui se passait sur le bassin de la Loire était relié à ce qui se passait côté européen. Une grosse partie de notre action est désormais calée sur la directive cadre sur l'eau, sur la directive inondations... Et aujourd'hui, il y a un certain nombre de programmations, notamment les programmations des fonds structurels, qui essaient de faire le trait d'union entre des prescriptions au niveau communautaire et leur déclinaison au niveau opérationnel. Donc, aujourd'hui, la question qui se pose c'est comment renforcer en quelque sorte encore plus le lien entre ce qui peut se dire et ce que les élus peuvent voir se faire sur les territoires concernés ? Pour autant, dans ce dispositif-là, l'Etablissement n'a pas de voie particulière puisque c'est quelque chose sur lequel les collectivités qui sont gestionnaires de fonds peuvent intervenir, sur lequel l'Etat, qui est partie à l'organisation de ces événements, peut intervenir. Donc, la vraie question était : est-ce qu'il est utile à un moment de rappeler un certain nombre de choses qui sont faites qui permettent d'ancrer opérationnellement un certain nombre de prescriptions et incitations financières qui sont mobilisées au niveau européen ? Cela ne va au-delà, sachant que, du côté des services de l'Etablissement, il n'y a aucune demande particulière de travail supplémentaire sur des questions de ce type-là. Nous sommes plutôt aujourd'hui focalisés sur la découverte de ce que la programmation 2021-2027 pourrait finalement offrir comme marges de manœuvre d'action pour les acteurs sur le terrain.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il est vrai que nous avons des liens importants en effet avec les fonds européens, avec la vision aussi que l'on peut avoir sur le bassin fluvial vis-à-vis des plans Loire. On a des services qui sont bien occupés, donc si, sans trop les mobiliser, on peut éventuellement apporter un peu notre pierre à l'édifice, pourquoi pas, mais sans que cela mette en difficulté nos services. Si vous pensez que c'est

possible sans prendre trop de temps, pourquoi pas, s'il y a des choses importantes qui peuvent être données. On est quand même un partenaire important. Pourquoi pas. Je ne sais pas si, ici ou en visio, des gens ont un avis là-dessus qu'ils voudraient nous faire partager pour savoir un peu ce que vous en pensez, s'il faut qu'on apporte notre contribution sur l'avenir de l'Europe par rapport à ses aides et à la stratégie qu'elle peut avoir.

Je ne sais pas si en présentiel ou en visio des gens veulent intervenir.

Oui, Nathalie, vas-y.

[Enregistrement inaudible]

En fin de compte, pourquoi pose-t-on cette question aujourd'hui ? Nous, on ne voulait pas travailler sur cette contribution sans votre accord. On voulait que vous soyez au courant, que demain vous ne découvriez pas qu'on vous propose une contribution sur l'avenir de l'Europe et que vous vous demandiez d'où ça sort. On voulait un petit peu votre avis, savoir si les services de l'Etablissement pouvaient travailler un peu sur cette contribution.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Monsieur BRUGIERE, oui.

[Enregistrement inaudible]

Très bien, on prend note de votre remarque. Merci Monsieur.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

Comment procède-t-on ? Les services préparent quelques éléments et à un prochain Comité on évoque la contribution qu'on pourrait établir et qu'on pourra bien sûr valider tous ensemble en Comité, ou amender, bien sûr, si vous en êtes d'accord.

Ecoutez, je crois qu'on a épuisé l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

S'il n'y en a pas, je voudrais encore remercier Gérard MALBO de son accueil ici. Remercier le technicien qui a fait beaucoup d'allers-retours. Merci en tout cas d'avoir fait le maximum, même si ça a été compliqué. Mais encore une fois, on l'a dit tout à l'heure, rien ne vaut un bon présentiel même si en effet la situation malheureusement n'est pas très bonne.

Je voulais remercier Hervé BRÛLÉ de sa présence assidue à nos Comités. C'est très intéressant de pouvoir aussi échanger et puis, du coup, en direct sur certains dossiers, ce qui nous permet d'avoir des réponses immédiates. Merci en tout cas de votre présence à chaque Comité, ça fait vraiment plaisir, et je tenais à vous en remercier.

Remercier bien sûr les services et les personnes qui sont venues ici, et puis les personnes en visio, qui ont fait preuve de beaucoup de patience. Encore désolé pour ces aléas techniques indépendants de notre volonté. Il faut dire qu'il y avait une autre visio au sein du Conseil départemental du Loiret. Il est donc possible que deux visios fassent beaucoup.

Merci à vous. J'espère que la prochaine fois ça ira mieux et qu'on pourra de nouveau se revoir. On verra. Merci à vous. Pour ceux qui sont là, bon retour. Et puis bonne fin de journée pour tout le monde et merci de votre participation active. Bonnes fêtes de fin d'année quand même. J'espère qu'on pourra tous bien se reposer, passer des bons moments en famille et avoir, j'espère, une année 2022 plus agréable que 2021 mais malheureusement on n'en est pas sûr.

A suivre la commission d'appels d'offres, bien sûr, pour ceux qui en font partie.

Seul le texte prononcé fait foi.

Daniel Fréchet, Président de l'Etablissement public Loire, Vice-Président de Roannais Agglo et Gérard Malbo, Conseiller départemental du Loiret

Dans le courant des années 50, après la sécheresse exceptionnelle de l'année 1949, la Loire revient dans l'actualité, dans la période de reconstruction de l'après guerre. C'est un tournant important de l'histoire de l'aménagement du fleuve et de ses affluents car les préoccupations ne sont plus seulement la maîtrise des hautes eaux mais aussi le soutien des débits et la valorisation énergétique, qui passe d'abord par la réalisation de barrages hydroélectriques puis par l'équipement en centrales nucléaires.

C'est dans ce contexte que la 2nde moitié du 20ème siècle verra apparaître, croître et/ou disparaître de nombreuses associations et institutions ligériennes qui, à des degrés divers, joueront un rôle essentiel dans la genèse, l'orientation et la réalisation de l'aménagement du fleuve.

A cet égard, **comment ne pas saisir l'opportunité de notre présence dans l'Hémicycle du Département du Loiret pour rappeler l'importance du rôle joué par plusieurs de ses Présidents. Vous me permettrez d'évoquer notamment deux d'entre eux : Pierre Dézarnaulds et Eric Doligé**.

Tout d'abord **Pierre Dézarnaulds**, ancien Ministre, député-maire de Gien et président du Conseil Général du Loiret de 1946 à 1956. Qui se souvient aujourd'hui qu'il fut à l'origine, dans les années 50, du Comité de défense du bassin de la Loire dans lequel, de 1952 à 1957, se retrouvèrent nombre de personnalités, pour exprimer leur opposition à deux projets importants de l'après-guerre qui auraient conduit à un détournement des eaux du bassin de la Loire :

- le projet d'EDF de Montpezat-C, qui envisageait de détourner, aux fins de production hydro-électrique, une partie supplémentaire des eaux du bassin de la Loire vers le bassin de l'Ardèche et du Rhône ;
- le projet de la ville de Paris de pompage dans la nappe alluviale de la Loire dans le département du Loiret, afin d'assurer son alimentation en eau potable.

La quasi-totalité des Députés et Sénateurs du bassin de la Loire rejoignirent progressivement ce Comité de défense et constituèrent parallèlement un Comité d'action parlementaire pour la défense du bassin de la Loire. Ce travail porta ses fruits puisque le projet de Montpezat C fut rejeté ainsi que celui de captage des eaux de la Loire.

C'est encore sous l'impulsion de Pierre Dézarnaulds que, dans le prolongement de la dynamique qui s'était créée, intervint la mise en place d'un organisme chargé d'étudier l'aménagement général des eaux du bassin de la Loire, dans l'intérêt prioritaire des régions que ces eaux alimentent et desservent.

Il s'agit de l'Association Nationale pour l'Etude de la Communauté de la Loire et de ses Affluents, créée en 1957, avec pour vocation de définir le cadre d'une gestion commune du potentiel hydrographique du bassin et

les moyens d'un développement économique et social des régions qu'il englobe. La première présidence de l'ANECLA fut assurée par Pierre Dézarnaulds.

Son objectif essentiel était de soutenir les débits d'étiage du fleuve avec un débit de 190 m^3/s visé initialement à Gien, afin d'entraîner une remontée des nappes phréatiques, de développer l'irrigation, de favoriser l'implantation d'industries, de garantir l'alimentation en eau potable et surtout de créer une grande voie navigable Est-Ouest permettant d'assurer la liaison entre Nantes-Saint Nazaire, la Saône et le Rhin.

A l'initiative de Jean Royer, qui en fut le dernier Président, l'ANECLA a été dissoute en juin 1979 et remplacée par l'Association LIGER qui souhaitait renouveler et élargir ses préoccupations.

Elle avait pour vocation d'être un contrepoids face à l'administration et d'assurer :

- une concertation régulière des élus entre eux et avec les administrations concernées,
- l'action solidaire de tous les ligériens pour un aménagement intégré de leur bassin,
- la formulation de propositions précises,
- le contrôle et l'analyse critique des projets, de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages.

Son premier objectif était que soit pris en compte dans l'élaboration du 8ème Plan (1981-1985) un programme de grands travaux d'urgence.

Son apport essentiel aura été d'inciter le Ministère de l'Environnement à commander en 1979 un important rapport (Rapport Chapon) sur la protection et l'aménagement intégré de la vallée de Loire, puis de produire à son tour en 1982 un rapport pour un aménagement intégré du bassin de la Loire (Rapport Bethemont-Bret).

Cette association a été, à son tour, dissoute le 22 juin **1984**, à la **création de l'EPALA**, dont procède – en filiation directe - l'actuel Etablissement public Loire.

L'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (l'EPALA) a été créé sous l'impulsion de Jean Auroux, alors Maire de Roanne, et de Jean Royer, alors Maire de Tours, qui en fut le Président fondateur.

Il n'aura échappé à personne parmi les membres du Comité syndical que **Eric Doligé**, Président du Conseil Général du Loiret de 1994 à 2015, assurera la Présidence de l'Etablissement à partir de septembre 1995, et jusqu'en 2005. On lui doit également l'émergence opérationnelle des Etablissements publics territoriaux de bassin au niveau national, ainsi que la reconnaissance des EPTB par le législateur en 2003.

Symboliquement, les élus du comité syndical de l'Etablissement ont décidé en juin 2001, à l'unanimité, d'abandonner l'acronyme « EPALA » au profit de la nouvelle appellation d'**Etablissement public Loire**. Cette modification aura de fait marqué l'évolution et l'enrichissement des activités de l'Etablissement, dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

Vingt ans après, alors que s'amorce un plan Loire V (2021-2027), ainsi que l'émergence de projets structurants pour le bassin fluvial, pour ce qui concerne en particulier la gestion des risques de sécheresses et d'inondations, il paraissait utile de rappeler ces faits.